



Séparation de concubinage avec enfant

Par **zfinkse**, le **28/01/2010** à **14:55**

Bonjour, je vous explique le problème: (et je résume)

Mon meilleur ami est sortit avec une fille. Ca a duré quelques temps, puis ils se sont séparés après de multiples disputes. Lui se disant ne jamais retourner avec elle. Mais elle est tombée enceinte et elle voulait le garder (je pense pour récupérer mon ami, elle est jeune, 22-23 ans). Du coup après mûres réflexions il s'est remis avec elle ne voulant pas laisser son enfant.

Elle est partie du jour au lendemain avec sa fille et toutes ses affaires (à elle et sa fille de 6 mois). Ils ne se sont même pas disputé mon ami ne comprends pas.. De plus elle l'appelle en lui demandant de garder leur fille pour le week end pour qu'elle puisse aller à paris et sortir en discothèque avec ses amies pour fêter son anniversaire. Le comble !!

Que peut il faire sachant qu'en partant son ex lui a dit que leur fille n'avait pas besoin de père, qu'il y en a qui le vive bie, etc..?

Merci de vos réponses

Par **Laure11**, le **28/01/2010** à **17:36**

Bonjour,

Votre ami a t'il reconnu l'enfant ?
S'il ne l'a pas fait, il n'est pas trop tard.

Si l'enfant est reconnu, votre ami peut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.

Ce dernier statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement ainsi que sur le montant de la pension alimentaire.

Cordialement.

Par **zfinkse**, le **28/01/2010** à **22:37**

Merci pour votre réponse !

Il a bien reconnu l'enfant mais n'est pas certain à 100% de sa paternité.
Elle n'a pas de domicile ni de travail et a arrêté ses études qu'elle avait repris. Elle loge à gauche à droite (voir en foyer avant la naissance de la petite).

Merci

Par **Laure11**, le **28/01/2010** à **23:12**

Bonsoir,

Il serait peut-être souhaitable que votre ami vérifie par des tests s'il est bien le père...

Si effectivement il est bien le père (ou même s'il ne l'est pas et est attaché à cette enfant qu'il a reconnue) , il faudrait entreprendre des démarches via le Juge aux Affaires Familiales afin que cette petite fille ait une vie stable. Il semblerait à priori que ce ne soit pas le cas avec sa mère.

Bonne fin de soirée.

Par **zfinkse**, le **31/01/2010** à **21:24**

Merci pour tout vos conseil !!